

en disons autant de lord Russell. Lorsqu'en 1858, le noble lord faisait de l'opposition à lord Palmerston, il s'est exprimé au parlement dans les termes les plus honorables et les plus justes sur la politique adoptée par lord Palmerston dans cette affaire; mais lord Russell n'est pas resté dans le pouvoir ce qu'il était dans l'opposition et il est regrettable, pour le caractère du noble lord, que ce soit sous sa direction et par conséquent de son assentiment que sir Henry Bulwer ait combiné toutes les trames dont nous voyons aujourd'hui éclater les effets, effets qui, nous en sommes convaincus, auront les mêmes résultats que les intrigues précédentes.

Le Temps aura beau faire et beau dire; il ne parviendra pas à donner le change à l'opinion. Ce n'est pas avec quelques paradoxes que l'on peut effacer tous les souvenirs des peuples et les faits les plus avérés de l'histoire.

P. B.—S. DARNIS.

Angleterre.

LONDRES, 4 décembre. — La Société de la paix a présenté à la reine, par l'entremise du secrétaire de l'intérieur, un mémoire au sujet du caractère effroyable dont étaient empreintes les dernières opérations militaires au Japon, et particulièrement sur l'incendie de Kagosima, qui consistait de 150 à 180,000 habitants. Après avoir exposé les faits trop bien connus de nos lecteurs, les signataires du mémoire s'expriment ainsi :

Le comité expose respectueusement à Votre Majesté que cet acte horrible de vengeance commis par les armes britanniques ne peut se justifier par aucune espèce de raisons, nous ne dirons pas de justice et d'humanité, mais de droit international, ou même par les lois de la guerre. Au reste, tout odieux qu'a été le crime de ceux qui ont pris part à l'acte pour lequel il avait été demandé réparation, la population de Kagosima, située à une distance considérable du théâtre de cet acte, n'y avait en aucune manière participé. Les sujets de Votre Majesté, signataires de ce mémoire, sont profondément convaincus que des actes comme ceux-ci, qui malheureusement sont trop fréquents dans ces régions lointaines, impriment une tâche durable au caractère anglais. Loin de seconder le progrès à la cause duquel nous consacrons nos efforts, comme apôtres de la civilisation et du christianisme en Orient, nous suscitons à sa marche une barrière insurmontable. Ces actes donnent aux nations la droit de nous faire de justes reproches, et ils nous ôtent le pouvoir de leur adresser de sévères remontrances, quels que soient les actes d'injustice ou d'oppression qu'elles puissent commettre. Ils déshonorent notre caractère chrétien à la face du monde; et ne pouvons-nous pas justement craindre qu'il ne nous expose au châtiment mérité de celui à qui notre pays doit la faveur éclatante de s'être élevé à un degré de puissance et de prospérité dont on n'a pas encore vu d'exemple ?

Le comité de la Société de la paix supplie donc humblement et avec instance Votre Majesté de frapper de votre royale réprobation cet acte infâme, commis au nom de Votre Majesté contre la population inoffensive de Kagosima.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

L'Agence Havas nous communique les dépêches télégraphiques suivantes :

Francfort, 7 décembre.

L'Europe donne les nouvelles suivantes : L'Autriche a envoyé une note-circulaire aux gouvernements allemands pour solliciter leur adhésion à son projet d'exécution fédérale dans le Holstein. La Diète se réunit aujourd'hui. On croit que la majorité adoptera la motion austro-prussienne.

Berlin, 7 décembre. La Correspondance lithographiée libérale annonce que le ministre de la justice a informé hier le président de la Chambre qu'une poursuite a été ordonnée contre le député Jean Jacoby de Königsberg, à l'occasion d'un discours prononcé par ce député devant ses électeurs, dans lequel le ministre public a vu le crime d'excitation à la violation de la constitution et celui de lèse-majesté.

Breslau, 7 décembre. La Niepodleglosc, journal officiel du Gouvernement national, publié dans le numéro qui vient de paraître, un manifeste du général Kruk, engageant les paysans et habitants des petites villes à soutenir l'insurrection pendant l'hiver. Les Russes construisent des blockhaus à toutes les deux stations, le long de la ligne ferrée de Varsovie à Vienne et de Varsovie à Saint-Petersbourg. Des patrouilles militaires doivent être en correspondance continue sur tout le parcours du chemin de fer.

Alexandrie, 4 décembre. Les derniers avis des Indes portent que lord Elgin est mourant. Les hostilités continuent dans la Nouvelle-Zélande. Le général Cameron est entré en campagne. L'escadre anglaise au Japon n'a pas bougé. Des troupes européennes débarquent. L'aspect des affaires en Chine fait pressentir une crise prochaine.

Copenhague, 6 décembre. Le roi a retiré la patente du 6 mars relativement aux relations constitutionnelles avec le Holstein. Les importations des munitions de guerre dans le Holstein sont défendues.

Vienne, 6 décembre. Dans la séance de la Chambre des Députés d'hier, M. Rechbauer a déclaré que la réponse de M. de Rechberg ne le satisfait point. Il est désirable, dit-il, qu'on marche d'accord avec l'esprit de la nation prussienne, mais nullement avec le ministre Bismarck.

M. de Rechberg répond qu'il ne considère nullement le protocole de Londres comme la base des droits, mais comme obligatoire, et tant que le Danemark remplit également ses obligations. Si l'Autriche avait voulu prendre les armes, elle serait engagée depuis longtemps dans une guerre.

Le ministre présente un aperçu des négociations sur la question polonaise. La base de celles-ci, dit-il, était le désir de conserver la paix, tout en sauvegardant l'intégrité de l'empire.

Aucun gouvernement ne reconnaît plus que l'Autriche tout en ce que l'idée d'un congrès européen pour conserver la paix a de grandiose. Mais elle considère comme nécessaire d'empêcher que des conséquences contraires se produisent par des négociations propres à établir un concert entre les puissances sur les points à discuter.

(Autre dépêche.)

Le journal la Presse annonce que l'ambassadeur d'Autriche à Londres a reçu des instructions l'autorisant à déclarer formellement que l'Autriche, du moment que le Danemark se conformerait au protocole de Londres, ne s'opposerait pas à ce que ce traité fût considéré comme la base de l'ordre de succession pour tous les pays dépendants de la couronne danoise. Mais l'Autriche s'attend à ce que l'Angleterre et les puissances signataires du traité emploient leur influence à Copenhague, pour faire comprendre au gouvernement danois à quelles conditions l'Autriche pourra soutenir ultérieurement l'intégrité du Danemark.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture. le 7 le 8 hausse baisse
3 % ancien. 66.85 67.00 » 15 »
4 1/2 au compt. 94.90 95.10 » 20 »

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE.

Dimanche matin a eu lieu, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, la distribution des sommes mises à la disposition de l'Administration municipale de Roubaix, pour secours et récompenses accordés aux ouvriers qui se sont distingués par leur bonne conduite, leur assiduité au travail, et les bons exemples donnés à leur famille.

Les enfants dont on a constaté l'assiduité à fréquenter les écoles communales et qui se sont fait le plus remarquer par leur bonne conduite, leur application et leurs progrès, ont eu leur part de ces récompenses.

Cette cérémonie, présidée par M. le Maire et à laquelle assistaient MM. les Adjointes, le respectable doyen de Notre-Dame, MM. les membres de la commission et plusieurs administrateurs, a offert un véritable intérêt. Honorer le travailleur intelligent et courageux; récompenser la bonne conduite; encourager les enfants à suivre la bonne voie et à fréquenter les écoles, c'est là un noble but qu'il importe d'atteindre, et dont chacun peut entrevoir les conséquences incalculables.

On pourra donc se rendre compte des résultats que l'avenir peut nous faire espérer, en jetant un coup d'œil sur la liste déjà assez longue des ouvriers qui ont eu l'honneur d'entendre leur nom acclamé publiquement. On doit des remerciements bien sincères à MM. les membres de la Commission chargée de désigner les ouvriers et les enfants qui ont été jugés dignes de la sollicitude de l'Administration municipale.

M. Ernoul-Bayart a ouvert la séance en prononçant un discours que nous nous faisons un devoir de reproduire.

Voici en quels termes il s'est exprimé :

Messieurs,

L'Empereur, dans sa constante sollicitude pour le bien-être et la moralisation des classes laborieuses, a institué une Caisse de Retraite pour la vieillesse.

Le but de cette création, qui complètera parmi les grandes œuvres de notre époque, est de favoriser l'esprit d'ordre et d'économie, de le récompenser là où il existe déjà, de le faire naître là où il n'existe pas encore, et, dans tous les cas, d'offrir au travailleur honnête et prévoyant, des ressources pour échapper à la misère, quand le temps viendra où les forces manquent à son courage.

« Votre bon sens a déjà dû vous dire que l'Etat ne peut pas tout faire, que ses revenus, fussent-ils mille fois plus considérables, ne suffiraient pas à vous mettre tous à l'abri du besoin; mais vous connaissez aussi cette vieille maxime : Aide-toi, et le Ciel t'aidera. C'est à vous aider, lorsque vous vous aidez vous-mêmes, que doit se borner le rôle du Gouvernement, du département et de la commune.

« A quoi servirait de donner des primes d'encouragement à ces imprudents, trop nombreux, qui vont dépenser follement, dans les cabarets, l'argent qu'ils devraient épargner en vue de l'avenir, et même souvent celui qui est nécessaire pour nourrir leur famille? Il faut se contenter de plaindre ceux qui tombent dans un aveuglement si déplorable, en attendant que la raison les éclaire, et réserver les encouragements pour ceux qui en méritent.

« C'est pourquoi l'autorité supérieure nous engage à distribuer chaque année des primes :

1° Aux ouvriers qui, par leur bonne conduite, leur assiduité au travail, et leur esprit d'ordre et d'économie; par leur exactitude à envoyer leurs enfants à l'école et leur application à donner de bons exemples, s'ils sont pères de famille, ou par leurs efforts à venir en aide à leurs parents, s'ils sont célibataires; qui, enfin, par l'accomplissement de tous les devoirs de pères ou de fils et de bons citoyens, se seront montrés les plus dignes d'intérêt.

2° Aux enfants, de parents peu aisés, qui auront fréquenté régulièrement l'une des écoles communales, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze ans au moins, et qui se seront fait le plus remarquer par leur bonne conduite, leur application et leurs progrès.

Ces primes doivent être versées, soit dans la Caisse de retraite pour la vieillesse, soit à la Caisse d'épargne. — Nous allons vous expliquer en quoi consiste la différence qui existe entre ces deux établissements.

La Caisse de retraite est essentiellement une mesure d'avenir. L'argent qu'on y verse est immobilisé et converti en rente sur l'Etat au profit du déposant. Le capital, grossi par les versements successifs et par les intérêts cumulés, fructifie ainsi dans la Caisse jusqu'à ce que le déposant ait droit par son âge ou par des infirmités prématurées, à jouir de son revenu.

En prenant l'initiative d'opérer, pour un certain nombre d'entre-vous, un premier versement à la caisse de retraites; l'administration municipale est persuadée que, dans leur propre intérêt, ils lui apporteront leur concours effectif en ajoutant de nouveaux versements, si minimes qu'ils soient, toutes les fois qu'ils en auront la possibilité.

Quant à la caisse d'épargne, vous connaissez tous ses conditions et les avantages qu'elle procure. Celui qui y porte ses fonds est libre d'en retirer, soit les intérêts, soit le capital lui-même. Toutefois, il est juste que les livrets que nous allons distribuer, dans un but d'avenir, soient l'objet d'une restriction, et que les titulaires qui retireraient, sans une nécessité absolue, les sommes inscrites en leur nom perdraient tout droit, à l'avenir, à la bienveillance de l'administration.

Ceci explique, nous devons-vous faire connaître que, dès le commencement de cette année, Monsieur Vallon, préfet du nord, frappé des avantages de cette institution, a vivement stimulé, par une circulaire empreinte des sentiments les plus généreux, le zèle des communes en faveur de l'œuvre de prévoyance dont nous venons de vous entretenir, et que le conseil municipal, dont les sympathies sont acquises à tout ce qui peut procurer un avantage réel aux ouvriers, a voté, pour 1863, une somme de 1,000 francs, à répartir de la manière indiquée par ladite circulaire. Il nous a été alloué, en outre, par M. le préfet une somme de 240 francs sur les fonds mis par le gouvernement à la disposition de l'autorité départementale.

Pour faire emploi de ces 1240 francs, le conseil municipal a nommé une commission qui s'est rendue à domicile dans les familles qui lui étaient signalées comme les plus méritantes et n'a arrêté sa liste qu'après s'être entourée de tous les renseignements nécessaires pour faire de bons choix. Nous allons dans un instant, faire l'appel de toutes les personnes désignées par la commission; mais, auparavant, nous devons vous faire savoir que les livrets qu'elle vous recevra sont bien moins des secours que des récompenses : c'est à leur bonne conduite, à la bonne tenue de leur maison, aux soins donnés à leur famille qu'elles les doivent. Chaque année une semblable distribution aura lieu à la fête de l'Empereur. Ceux qui auront persévéré dans la voie du bien, parents ou enfants, y pourront encore prendre part; mais ceux qui auront démerité par négligence ou inconduite, et ceux qui, pouvant joindre leurs économies aux dons de la ville n'auront pas voulu le faire, seront exclus de la liste annuelle, jusqu'à ce qu'ils aient donné de nouveaux gages de leurs bonnes intentions et réparé le tort qu'ils se seront fait à eux-mêmes.

Nous ne terminerons pas, Messieurs, sans exprimer devant cette assemblée notre reconnaissance pour l'auguste souverain qui, dans son inépuisable bienfaisance, ne se contente pas de rechercher les moyens les plus ingénieux de combattre la misère et de soulager ceux qui souffrent, mais encore applique ses puis-

santes facultés à mettre en honneur les vertus domestiques, le respect pour les vieux parents, la bonne éducation pour les enfants, l'éducation religieuse et morale, surtout, les soins donnés à l'ordre et à la propreté de la maison, condition essentielle pour que le mari se trouve bien dans sa famille et n'aille pas chercher ailleurs des distractions coûteuses et nuisibles à son bien-être et à celui de sa femme et de ses enfants. Remercions donc du fond de notre cœur notre auguste Empereur pour tous les bienfaits qu'il ne cesse de répandre sur son peuple, et adressons nos plus ferventes prières au souverain Maître de toutes choses, afin qu'il daigne lui accorder une vie longue et heureuse.

Vive l'Empereur ! et les applaudissements de l'auditoire ont prouvé à M. le Maire que ses paroles avaient trouvé des échos dans tous les cœurs et nous sommes convaincus que le nombre des récompenses à accorder l'année prochaine sera beaucoup plus considérable.

ÉTAT DE RÉPARTITION.

des sommes mises à la disposition de l'Administration municipale de Roubaix, pour secours et récompenses.

Aux ouvriers qui, par leur bonne conduite, leur assiduité au travail et leur esprit d'ordre et d'économie, par leur exactitude à envoyer leurs enfants à l'école et leur application à leur donner de bons exemples, s'ils sont pères de famille; ou par leurs efforts à venir en aide à leurs parents et à se préparer des ressources pour l'avenir s'ils sont célibataires; qui, enfin, par l'accomplissement de leurs devoirs de père ou de fils se seront montrés les plus dignes d'intérêt.

Aux enfants de parents peu aisés qui auront fréquenté régulièrement l'une des écoles communales, depuis l'âge de six ans jusqu'à douze ans, au moins, et qui se seront fait le plus remarquer par leur bonne conduite, leur application et leurs progrès.

Duhamel Louis, 45 ans, tisserand, ancienne ferme Watteau. Huit enfants bien élevés, mais son bien tenu. — 30 francs à verser à la Caisse de Retraite pour la vieillesse.

Son fils Duhamel Louis. — 10 francs à donner en livret de la Caisse d'Épargne.

Willoms, Jacques, 34 ans, tisserand, Embranchement, cour Frère, n° 7. Quatre enfants bien élevés, les parents très soigneux. — 20 fr. à la C. de R.

Son fils Willoms Charles. — 10 francs à la C. de R.

Debruine, Victor, 42 ans, au Vert-Chemin, bonne direction des enfants, bonne ménagère. Quatre enfants. — 20 francs à la C. de R.

Son fils Debruine Victor. — 10 francs à la C. de R.

Segard, Jean-Baptiste, 44 ans, Vert-Chemin, n° 32, excellente famille; ils ont recueilli leur vieux père, âgé de 82 ans. — 20 francs à la C. de R.

Son fils Segard Désiré, 11 ans. — 10 francs à la C. de R.

Lepers, Pierre-Henri, 41 ans, agent de police, Vert-Chemin, n° 40, bonne éducation de famille. Deux enfants. — 15 fr. à la C. de R.

Petit Henri, 42 ans, au Vert-Chemin, maisons Hammar, ancienne maison Destombes, famille très nombreuse et bien élevée. Neuf enfants. — 30 francs à la C. de R.

Delescluse Louis, 63 ans, au Vert-Chemin, n° 29, cette famille est une des plus honnêtes et des plus vertueuses de Roubaix. — 20 fr. à la C. de R.

Son fils Delescluse Prudent, d'une très bonne conduite. — 10 fr. à la C. de R.

Kimpe Jean-Baptiste, 39 ans, au Vert-Chemin, n° 45, a beaucoup de soin de ses enfants. Son fils Jean-Baptiste, 11 ans, fréquente l'école depuis l'âge de 6 ans. — 10 francs à la C. de R.

V° Duthy, rue du Midi, n° 4, a trois enfants. Son fils Arthur Duthy, âgé de 15 ans tient une conduite exemplaire. — 15 francs à la C. de R.

Lecoindre Henri, 14 ans 1/2, cour ou maison Lepers à l'Alouette, est un excellent élève qui se distingue par son intelligence et son esprit d'ordre. — 10 francs à la C. de R.

Delplanque François, 39 ans, homme de peine, rue du Mouveau, cour des 3 Mollettes, Sept enfants, très pauvre, mais probe. — 20 francs à la C. de R.

M^{me} EMILIE CARLEN.

(La suite au prochain numéro.)

adresse. C'est alors que s'engagea entre eux ce court dialogue :

« J'habite Merholm, répondit le docteur.

— Merholm ? Je ne connais point cette ville; et pourtant son nom résonne à mon oreille d'une façon toute particulière, mon cousin y est né, un cousin, mon cher docteur, qui m'a enlevé un grand fideïcommis, lorsque, déjà j'avais été salué héritier de ce majorat. C'est ainsi que va follement le monde; mais il faut bien s'y résigner !

— Monsieur le lieutenant se trompe sans doute, car je ne me rappelle pas qu'il soit jamais né à Merholm un héritier de majorat. Pourtant j'y demeure depuis trente ans, et je suis le médecin de toutes les familles et l'ami de tous les habitants de la ville.

— Pourtant c'est bien comme je vous le dis : mais, je l'avoue, il n'est pas étonnant que vous ignoriez le fait important de la naissance du baron Klas Malchus Elbrand, héritier du majorat, mon oncle, et ma tante, qui étaient alors en voyage, ne s'étant arrêtés que par hasard à Merholm.

— En effet, s'écria le docteur, en passant son mouchoir sur sa figure rouge et agréable, il me revient à la mémoire quelque chose de ce genre, mais le nom n'était pas Elbrand.

— Non, je le crois bien ! mon cousin n'a pris le nom de notre grand-père qu'en héritant du fideïcommis. Mon oncle s'appelait de Vallis.

— Justement. — Eh ! diable, est-ce là le cousin de monsieur le lieutenant ? J'ignorais alors que j'ouvrais les portes de la vie à un petit héritier de majorat. Je me rappelle à présent toute l'histoire comme si elle était d'hier; on y a mis diablement

de mystère !

— Du mystère ? Mon oncle craignait peut-être que mon père ne fit épier chez lui le moment décisif, comme lui-même le faisait chez nous. Ces pauvres pères doivent avoir été dans une anxiété mortelle, car l'héritage devait échoir à celui des deux enfants qui naîtrait le premier.

— C'était ainsi ! dit le docteur en riant. Ce ne fut pas non plus chose facile. Je pense encore aujourd'hui à la nuit du 30 août 18... Combien de temps après monsieur le lieutenant est-il venu au monde ?

— Je suis né un jour après Klas Malchus, répondit Richard en pâlisant. Il voulait dire un jour après la date indiquée par l'acte de baptême de son cousin; mais il hésitait à faire remarquer la contradiction entre cet acte et les paroles du docteur. Il croyait fermement que celui-ci se trompait; il sentait néanmoins en lui quelque chose qui le retint d'exprimer tout haut son étonnement. Après s'être plaint d'une vive douleur au bras, il dit, comme en passant : « C'est cela ! il est né dans la nuit du 29 au 30 ! »

— Je ne me suis pas exprimé avec une parfaite exactitude; car, autant que je me souviens, il était deux heures et demie, du matin. — C'était donc le 30 ! D'ailleurs j'ai inscrit la date.

Les douleurs de Richard devenaient de plus en plus vives. Le docteur le pressa de partir pour Morkedal, où de bons soins l'attendaient, et ils se séparèrent.

Il va de soi que l'honnête Maning ne crut pas violer son serment de garder le secret quand il causa de cette affaire avec le lieutenant, puisque celui-ci parlait de lui-même de la naissance de son cousin à Merholm. Le docteur pensa plusieurs jours encore à l'excellent jeune homme à

qui son habileté avait fait perdre le grand fideïcommis; mais bientôt — il entreprenait alors un voyage scientifique à Copenhague et en Allemagne — il oublia l'incident qui venait d'être rappelé à son souvenir, et il le laissa se replonger sans bruit dans le grand magasin des mémoires que conservait son âme discrète.

Il n'en fut pas de même de Richard. Nous avons assisté aux combats de son cœur jeune et ardent contre la raison, qui voulait voir clair dans les ténèbres. Mais cet éclaircissement ne pouvait s'obtenir sans scandale, et à l'idée des secousses et des bouleversements qui en résulteraient, Richard souffrait, surtout à cause d'Isabelle, son idole. Il n'avait pas compassion du colonel, que maintenant il méprisait profondément. Mais n'y avait-il pas là l'honnête, le loyal Klas Malchus, qui eût renoncé à Rinholm avec joie, s'il avait pu, par ce moyen, conserver un nom sans tâche ? C'est à cause de lui, à cause de la malheureuse baronne Eugénie, mais surtout à cause d'Isabelle, que saignait le cœur de Richard. Isabelle, dont la vie ne tenait déjà plus qu'à un fil, combien n'eût-elle pas souffert ! Et pouvait-il, lui qui aspirait à son amour, à sa main, pouvait-il tenter au colonel un procès dont l'issue était si incertaine, un procès qu'il perdrait, s'il n'y avait pas d'autre témoignage que celui du docteur ? Il n'aurait donc fait que soulever un scandale affreux faire au nom de son oncle une tâche ineffaçable, et perdre toute possibilité de s'unir avec Isabelle. Mais, d'un autre côté, quelle torture, non-seulement de croire, mais de se convaincre d'avantage de jour en jour, par les allusions qu'il laissait échapper en présence de sa tante, qu'il avait les prétentions les mieux fondées

sur le Rinholm où son oncle lui avait proposé la place d'intendant ! Déjà nous avons essayé de peindre plus haut les poignantes anxiétés du cœur de Richard, partagé entre son amour et son ambition naturelle d'entrer en possession de ce qui pouvait, d'une part, lui procurer une bonne position dans la société, et, d'un autre côté, lui fournir les moyens d'être utile à ses jeunes frères.

Au milieu des orages de ces luttes et de ces alternatives, la passion de Richard avait atteint un degré effrayant. Sa vie entièrement dépendait d'Isabelle; il était capable de tout lui sacrifier.

Et maintenant, après avoir jeté ce coup d'œil rétrospectif sur les années secrètes de Rinholm, tournons le feuillet et suivons le nouvel héritier du majorat dans les autres phases de sa vie.

CHAPITRE 38.

Nous n'avons pas l'intention de nous arrêter au récit peu récréatif de la marche du procès. Tandis qu'il suit son cours légal et régulier, tandis que le major, comme représentant de son fils, et un habile avocat, conseil de Klas Malchus, mènent à leur terme les débats, dont l'issue n'était douteuse, il est vrai, pour personne, retournons à Rinholm, point de réunion des deux parties.

Nous commençons naturellement par le colonel. Toute sa vie, il n'avait rien fait que pour les apparences; l'opinion du monde était le miroir où il se regardait sans cesse; plein d'un suprême orgueil, d'un égoïsme et d'une vanité excessives il s'était toujours représenté comme le centre de toute perfection; il avait ambitionné les dehors de la loyauté de la libéralité,

de la popularité, en un mot de toutes les qualités, à l'exception de celles qu'il possédait réellement, c'est-à-dire la folie et la fourberie. Est-il à supposer que cet homme pût survivre à sa chute, voir son nom, qu'il idolâtrait, stigmatisé par la sentence de la loi et déshonoré par les verges du mépris général ? Non, cela eût été impossible ! Une vie pareille exige plus de courage, d'abnégation et de crainte de Dieu que le colonel n'en avait jamais possédée.

Mais de quelle manière se trouvant impliqué dans un cas si diffamant, pouvait-il dire adieu à la scène du monde avant que les sifflets ne le contraignissent de la quitter ? C'était là précisément la grande question. Il ne viendrait sans doute à la pensée de personne qu'un homme comme le colonel, d'un tact si fin et d'un ton si parfait, un homme qui prissait tant l'avantage d'une éducation accomplie et qui avait porté la tête si haut, se permit quelque action vulgaire, comme se pendre, se noyer, s'empoisonner, se tirer un coup de pistolet, etc ! cela blessait son sentiment du beau. La balle était jadis un expédient que pouvaient se permettre les natures élevées; mais, depuis que des garçons de boutique même y avaient eu recours, il ne voyait plus rien. Que restait-il à choisir ? Pas une seule manière honnête !